

Châtellerault, le mardi 26 mars 2024.

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée 2024-2025, les inscriptions « au service des Transports Scolaires » se feront à compter du **3 juin 2024** de la manière suivante :

- **Pour les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré** (maternelles et primaires)
 - l'inscription devra s'effectuer **uniquement** auprès de votre commune d'habitation après avoir rempli la fiche d'inscription disponible dans votre mairie. La demande ne peut pas se faire sur notre site.
- **Pour les enfants scolarisés dans le 2nd degré** (collégiens et lycéens)

ATTENTION NOUVELLE PROCÉDURE POUR TOUS EN 2024-2025,
vous devez créer un compte transport avant d'inscrire vos enfants.

Vous devez respecter le secteur de référence de transport scolaire consultable ici :

<https://www.ac-poitiers.fr/les-ecoles-et-etablissements-scolaires-dans-la-vienne-121622>

- Inscription à effectuer directement sur le site : transports-scolaires.grand-chatellerault.fr, avec paiement en ligne par carte bancaire (1 seule fois) ou par prélèvement (en 2 ou 3 fois).

Les enfants en garde alternée ainsi que ceux étant dans un établissement hors secteur dans une classe spécifique (Ulis ou Segpa) ou ayant une option spécifique ont la possibilité de faire l'inscription en ligne sous réserve de fournir un justificatif.

- **Pour les gardes alternées** 2 possibilités s'offrent à vous :
 1. Créer 1 seul compte transport, commun aux 2 parents (même identifiant, même mot de passe) en cochant la case : oui à la question « l'élève est-il en situation de garde alternée, nécessitant 2 transports ? » s'il emprunte les transports scolaires de Grand Châtellerault chez chacun des parents. Dans ce cas votre enfant aura une seule carte de transport (celle qu'il a actuellement).
Si 1 seul des parents a besoin du transport, il cochera la case : Non

ou

2. Télécharger le formulaire de demande d'inscription du 2nd degré sur la page <https://www.grand-chatellerault.fr/vivre/transports-scolaires>, à compléter puis à nous retourner signé, accompagné du règlement par **chèque à l'ordre du Trésor Public** (sans le chèque, votre demande ne sera pas prise en compte) . Dans ce cas, votre enfant possèdera 1 carte pour chaque parent.

Pour les familles dont les transports TAC passent à proximité, vous avez la possibilité de prendre l'abonnement TS+TAC pour les déplacements de vos enfants aussi bien sur votre ligne scolaire de Grand Châtellerault que sur les lignes urbaines des TAC.

En dernier recours, les agents de l'unité Transports Scolaires de Grand Châtellerault se tiennent à votre disposition au **05 49 23 64 94**, afin de vous accueillir.

- **Pour les élèves de 3^{ème}** scolarisés aux collèges de Lençloître (sauf Savigny sous Faye) ou de Vouneuil sur Vienne et ceux habitant les communes d'Archigny, d'Antran et de Thuré qui vont aux lycées de Châtellerault en 2024-2025, merci de vous rapprocher du service des TAC.

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
en charge de l'Organisation de la Mobilité,


Hindeley MATTARD